

## Mesures de renforcement pour la cible 7.1

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finances <sup>37)</sup>	Principales cibles impactées
<b>Politiques publiques</b>						
7.1 M1	a, b, c	Une campagne est menée afin de sensibiliser la population aux économies d'énergie sur le modèle de la campagne OFF, en fonction des décisions du Conseil d'Etat concernant la communication au sujet de la pénurie d'énergie.	SdE	2024–2026		 12.1  12.2  13.1
7.1 M2	a, b, c	Une étude coût/bénéfice est ajoutée au prochain rapport sur la Stratégie énergétique (2015–2020) afin de montrer les gains économiques de la transition énergétique (en termes d'économies financières mais aussi d'emploi). Le canton dépense environ 1 milliard de francs chaque année pour l'achat de combustibles fossiles. Se tourner totalement vers les énergies renouvelables permettra, à long terme, de rapatrier une partie importante de ce montant dans le canton, au profit des entreprises locales.	SdE	2021–2022	55 000 francs/an	 8.1  8.2
7.1 M3	c	Un processus pour le contrôle des émissions des petits chauffages à bois (< 70 kW) est développé. Une action de sensibilisation est lancée afin que les petits chauffages à bois (< 70kW) soient conçus et exploités de manière à en minimiser les émissions.	SEn, SdE	2022–2023	30 000 francs (2022), 55 000 francs (2023)	 3.3
7.1 M4	c	Les installations hydrauliques sont assainies conformément aux dispositions légales afin de garantir des conditions viables pour la faune piscicole.	SEn, SdE, SFN	2021–2026		 6.1  15.1
7.1 M5	c	L'énergie produite par les STEP et les réseaux d'évacuation des eaux est promue; les détenteurs de ces installations sont invités à valoriser cette énergie lors de chaque construction ou adaptation. Cette mesure complétera à terme les mesures et les actions de préparation à la pénurie d'énergie réalisées dans le cadre des travaux au sein du Canton	SdE, SEn	2022–2023	6000 francs/an	 6.1

OE	Mesure		Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finances)	Principales cibles impactées
<b>Propre fonctionnement de l'État</b>						
7.1 M6	b, c	Les bâtiments de l'État sont progressivement assainis conformément au programme d'assainissement.	SBat	2021–2026	13 000 francs (2021), 20 000 francs/an (2022–2023) (poste auxiliaire)	 11.3  13.1
7.1 M7	a, b, c	En vue de limiter l'énergie grise des bâtiments de l'État et d'atteindre un haut niveau de performances énergétiques et de durabilité, le respect des critères des labels Minergie-P-ECO, Minergie A-ECO ou SNBS est exigé pour toute nouvelle construction ou rénovation en profondeur. Une directive est développée en ce sens.	SdE, SBat	2021–2022		 11.3
7.1 M8	a, b, c	Les nouvelles constructions et les rénovations importantes sont labellisées selon le Standard Construction Durable Suisse (SNBS).	SBat	2021–2026		 11.3